

Trail du Hibou
- 22 Janvier 2012 -

Bulletin d'Inscription

- | | |
|----------------------------------|--------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 8,8 Kms | <input type="checkbox"/> 2 Kms |
| <input type="checkbox"/> 6 Kms | <input type="checkbox"/> 1 Km |

Nom : Prénom :

Sexe : Année de Naissance : 19..... Nationalité :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Licencié FFA N° : Nom du Club :

Autre Fédération : N° :

(joindre obligatoirement une photocopie de la licence en cours de validité)

Non-Licencié : Joindre obligatoirement un Certificat Médical (ou une photocopie) datant de moins d'un an le jour de la course

Fait à : le / / Signature

6 kms : 7 € à l'avance, 10 € sur place

8,8 kms : 9 € à l'avance, 12 € sur place

=====
Loi n°99-223 du 23 mars 1999 : Condition pour obtenir un dossard

Inscriptions par courrier : La photocopie de la licence sportive, en cours de validité, ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an (ou sa photocopie) devront impérativement être joint au bulletin d'engagement.

Inscription sur place : L'athlète licencié devra présenter sa licence sportive en cours de validité. L'athlète non-licencié devra fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an (ou sa photocopie)

Pour les mineurs : Autorisation écrite des parents si non licencié

Assurance :

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès de :

AXA France IARD FISMES

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement